

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er}/03/2024

Absents excusés : PARROU Philippe

PLUiH CAUVALDOR

Le travail de mise en place du PLUiH de Cauvaldor se termine. Les zonages, changement d'affectation P.D.A. liés à la prise en compte des prescriptions de l'Etat est terminé. La consultation des partenaires ainsi que l'enquête publique vont se mettre en place dans les mois qui suivent.

GRAVIERE DE REINGUES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat des parcelles de l'ancienne gravière de Reingues situées dans le domaine public fluvial D.P.F. Ce projet bénéficie du programme Life Rivière Dordogne initié en lien avec Epidor et soutenu par l'Europe et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le projet se mettra en place sur 2 ans. Les premiers travaux de dépollution des terrains débiteront en 2024, suivie des travaux de réhabilitation en 2025.

Afin d'accompagner ce projet notamment avec un parcours informatif et pédagogique autour de la rivière Dordogne (exploitation, gravière, pêche, circulation fluviale et PPRI), un emplacement réservé d'une surface de 4630 m² a été mis en place sur les parcelles AE 116 et AE 117.

Un emplacement réservé a été créé, il est repris dans le futur PLUi-H de Cauvaldor.

ECOLE

Suite à la réunion de levée définitive des réserves du 22 février, les derniers paiements des travaux seront effectués.

Le versement du solde des subventions est en cours (FAST et FEDER).

Il est nécessaire de contracter un prêt. Le Conseil Municipal approuve la proposition de financement proposée par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour un montant de 650 000 €.

Le montant de ce prêt est directement lié au solde de subventions acquises auprès des différents partenaires. Il permettra d'assurer l'équilibre financier de ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle l'approche financière de ce projet qui a été rendu possible par la bonne santé financière de la commune.

PROJET JARDIN D'ENFANTS – CANTINE SCOLAIRE

L'étude thermique et énergétique réalisée en février va nous permettre la demande de subventions au titre du Fonds Verts. Cette étude est également nécessaire afin de pouvoir valoriser la subvention du Département au titre du FAST.

Ce projet est directement lié à la rénovation de l'école. Il va bénéficier d'un taux de subventions élevées dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

ACHAT PARCELLES MADAME ELISABETH COMBE

Suite à la mise en vente par la famille de Mme COMBE Elisabeth des parcelles jouxtant l'école, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de se porter acquéreur de 2436 m² de terrains se décomposant comme suit : parcelle AD 288 pour 894 m², AD 394 pour 1055 m² (ces parcelles ont été classées en emplacements réservés dans le futur PLUi-H de Cauvaldor.), une partie de la parcelle AD 284 pour 487 m² sera également acquise afin d'avoir un périmètre supplémentaire autour de l'Etablissement scolaire.

Le Conseil Municipal approuve l'achat de ces parcelles au prix de 3 € le m² soit un coût d'achat de 7 308 €.

Les frais de géomètres pour ces parcelles seront partagés entre La Commune de Prudhomat et Mr et Mme RZEPA qui se portent acquéreurs du reste de la parcelle AD 284.

ADRESSAGE

La commission adressage a travaillé sur la carte en fonction des demandes et des exigences de la Poste.

A l'issue de ce travail, les documents seront disponibles afin d'associer les personnes qui le souhaitent à la mise en place de ce projet. La population sera informée et le document de travail sera consultable en mairie. Le respect de la réglementation, le dialogue et les échanges nous permettront de réaliser le nouvel adressage dans les meilleures conditions.

RUE DE BONS ENFANTS

Dans le cadre des aménagements de Bonnevirole, le Conseil Municipal décide d'assurer la liaison piétonne sécurisée ainsi que l'aménagement qualitatif de la voirie de la rue des Bons Enfants.

Ces travaux permettront d'assurer la liaison entre les aménagements effectués en 2008 autour de l'école, de la Mairie et de la salle des fêtes avec les travaux exécutés dans le centre bourg autour des commerces et de la Halle qui se sont terminés en 2015.

Cet aménagement consistera à aménager un itinéraire piéton (trottoirs) sécurisé, mais également la création d'un plateau surélevé afin de ralentir la circulation des véhicules. Cette rue (RD 19) relie Prudhomat à Saint-Céré et elle est également le principal accès au Château de Castelnau avec environ 50 000 visiteurs annuels.

Ces travaux permettront également de sécuriser l'accès des 8 habitations ainsi que l'intersection de la route communale en direction de Félines qui se trouvent en bordure de cette voie.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le service de direction des infrastructures routières du Département pour mettre en place ce projet. Une demande de subvention au titre des amendes de police sera effectuée après du Département du Lot.

RESEAU AEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses délibérations prises concernant la mise en place d'un schéma directeur pour le réseau d'eau potable de Prudhomat.

- Considérant que les subventions liées à ce projet ne sont pas acquises notamment de la part du Conseil Général ;
- Considérant les incertitudes pour l'exercice de la compétence Eau à partir du 01/01/2026 ;

Le Conseil Municipal ne souhaite pas poursuivre cette démarche donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet abandon.

STATION D'EPURATION

Dans le cadre des travaux d'entretien de la station d'épuration, l'entreprise VGS est intervenue pour remplacer les deux aérovis défectueuses.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection de l'exutoire de la lagune de finition, un dossier Loi sur l'Eau a été déposé auprès de la D.D.T. Service Police de l'Eau. Ces travaux devront être réalisés entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2024.

ACHAT VEHICULE

Après de très bons et loyaux services depuis plus de 20 ans, le camion plateau Mercedes doit être remplacé.

Après avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil Municipal décide d'acheter un véhicule Ford Transit Benne pour la somme de 26 806 € TTC à la concession PAROT AUTOMOTIVE SUD-OUEST BRIVE.

Ce véhicule beaucoup plus récent (2019) nous permettra d'assurer la poursuite des travaux quotidiens avec plus de sécurité.

COMPOSTAGE

Suite à son rendez-vous avec un interlocuteur du SYDED, Monsieur Jean-Claude BEZIAT fait un point sur le compostage à l'école et au Jardin d'Enfants.

Il est à noter qu'à partir de 2025, la tonte et les herbes ne seront plus acceptées dans les déchetteries.

Les informations du SYDED seront relayées sur l'application Panneau Pocket.

PLACE DE STATIONNEMENT POUR LE GÎTE « LA MAISON DES MOINES »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Madame Christiane BOURDIOL dans laquelle celle-ci demande une place de parking privative pour le gîte « La Maison des Moines » située dans le Village de Castelnau dont elle a la gestion.

Ce gîte se trouve à proximité immédiate de la Collégiale ouverte aux touristes et le stationnement devant cet édifice gêne à la fois son accès mais également le passage en direction de la propriété voisine ;

Le Conseil Municipal approuve, la privatisation d'une place de parking pour le gîte « La Maison des Moines ».

Cette place sera située sur le petit parking en direction de Félines. Un panneau sera installé pour matérialiser cette place.

Madame Pascale THIBAULT sera informée de cette décision dans la mesure où ce gîte appartient au Centre des Monuments Nationaux dont Madame THIBAULT est gestionnaire.

PAYFIP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau service de paiement en lignes des recettes publiques locales va bientôt être mise en place.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet aux usagers particulier et professionnels de payer librement et sans frais, par prélèvement unique ou par carte de paiement des factures qui ont été émises par un organisme public (avis des sommes à payer et / ou facture de cantine, de garderie, loyer...).

Ce service dématérialisé est accessible 24h/24 et 7j/7.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Pays d'art et d'histoire - service patrimoine de la communauté de communes CAUVALDOR souhaite proposer un circuit découverte autour de l'art funéraire des cimetières le samedi 8 juin de 15h à 17h en présence de Sarah Dissac animatrice de ce projet.

Cette animation sera proposée gratuitement mais sur inscription. Le nombre de participants est limité à 25 personnes.

FONTAINE DE BOSCAU : VIVIER DU CHATEAU

Les travaux de restauration de la Fontaine de Boscau ont permis de redécouvrir ce patrimoine commun et son environnement.

Aujourd'hui, le service patrimoine de Cauvaldor travaille avec le CAUE du Lot, sur la **rédaction d'un livret « d'aide à la restauration du patrimoine : fonds de soutien Cauvaldor »** qui sera à destination des communes et des associations patrimoniales de Cauvaldor.

Notre commune a été choisie pour son chantier de restauration réalisé en **2021 sur la fontaine-lavoir de Boscau**. Ce livret permettra au plus grand nombre la découverte de cet espace.

L'ancien vivier du Château, propriété de la commune depuis peu, va faire l'objet d'une opération de nettoyage le samedi 6 avril prochain. Cet ensemble (vivier, fontaine, lavoir) ainsi reconstitué permettra une promenade de découverte autour de ce patrimoine méconnu.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Vendredi 12 avril 2024 à 20h30**

SEANCE LEVEE A 23H30



Le Maire